



LE PRÉ DE LA LISETTE

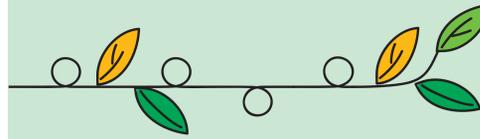
Avec une emprise de plus d'un hectare, ce pré est un espace de respiration, ouvert à **une végétation arbustive et herbacée exceptionnelle**. Il joue un rôle essentiel dans la trame verte et bleue (un réseau d'espaces verts et de plans ou cours d'eau) du territoire et contribue à **la protection de la biodiversité**.

La haie qui le sépare de la Friche des 3 mares est classée **Espace naturel sensible (ENS) départemental**.

Le saviez-vous

Le sentier des Brugnauts qui traverse le pré fait partie de l'itinéraire départemental PR 8 « Sentier des Coteaux » de 34 km (balisage jaune) qui relie Bagneux au Mont Valérien, à Suresnes. Il permet aux piétons de rejoindre l'avenue du Maréchal Foch depuis la rue de la Lisette.

VOUS N'ÊTES PAS AUTORISÉS



La gestion différenciée : s'adapter au milieu naturel



Prairie mellifère

Depuis 2000, la Ville de Bagneux s'est engagée à **entretenir les espaces verts sans pesticide** et a opté pour la **gestion différenciée**. Cette technique d'entretien répond à la volonté de respecter les équilibres écologiques, de préserver la biodiversité et la santé de tous. **La végétation haute et spontanée n'est donc pas signe d'abandon, mais au contraire, répond à un souci d'exigence pour l'environnement et la santé.**

Un travail collaboratif et citoyen

Suite aux travaux de construction de la centrale de géothermie impactant une partie du pré, un projet de renaturation du site a été mené par des paysagistes, l'association environnementale « Habiter la Porte d'en Bas, un quartier, la ville » et les services municipaux. Pour reconstituer le milieu d'origine, des graines ont été récoltées sur la flore existante avant travaux. Elles ont été ressemées ensuite sur une partie du pré. Des arbres ont également été plantés au Sud du site.

Isodonte mexicain



Fleur de pommier



Les habitants du pré

Plusieurs études et inventaires ont permis de répertorier **des espèces rares**, caractéristiques des friches urbaines et des zones humides, qui nichent dans les herbes hautes. **La Gesse de Nissole** a été référencée en 2015 et 2016. Cette fleur rouge indigène bénéficie d'un statut protégé. Elle est de plus en plus rare, ne la cueillez pas ! De nombreux insectes pollinisateurs sont également présents.

Le paysage naturel et historique

Doté d'une pente abrupte, ce pré offre **une vue unique sur la Vallée de la Bièvre**. Il intègre un ensemble de parcelles cultivées en vergers incluant une oseraie (plantation d'osiers) qui subsiste aujourd'hui. Sa topographie spécifique, des coteaux du Sud de Bagneux, et son ensoleillement ont aussi permis de cultiver des vignes : les vignes des Cuverons.

INFOS : Direction des Espaces publics et de l'Environnement
01 42 31 62 00 • depe@mairie-bagneux.fr • www.bagneux92.fr



Bagneux